

On sait qui enseignera la philo

ÉCOLE Il faudra (au moins) être bachelier et être formé à la neutralité

► Dans un premier temps, le cours de philo et citoyenneté sera confié aux actuels profs de morale et religion.

► Sans que les premiers aient priorité sur les seconds.

En septembre 2016, l'Éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) fera son apparition dans le primaire officiel (1). Le secondaire suivra un an plus tard. Le cours sera dispensé à raison de 1 heure/semaine pour l'élève qui souhaite avoir religion ou morale (réduite à 1 heure/semaine). L'élève qui veut être dispensé de religion/morale aura 2 heures d'EPC.

Question : qui donnera l'EPC ?

Le scénario décrit ci-dessus fera perdre des heures aux profs de religion/morale. Ils tenteront de récupérer des heures en donnant l'EPC. Les profs de morale réclamaient la priorité sur leurs collègues de religion. Ils ont fait valoir qu'ils seront les premiers touchés par les dispenses et ils se disent « faits » pour l'EPC.

Inquiets, ils interpellaient Joëlle Milquet. C'est Marie-Martine Schyns (CDH), la nouvelle ministre de l'Éducation, qui leur répond.

Sa réponse, *Le Soir* a pu en découvrir la teneur.

Et ? Et non, les profs de morale n'auront pas la priorité.

Un régime transitoire sera mis en place d'ici à 2020. Avant 2020, l'EPC sera confié aux profs qui réunissent trois conditions.

1 - Il faudra en faire la demande à son école avant le 1^{er} septembre 2016 (en tout cas pour l'EPC de primaire).

2 - Il faudra être, à la prochaine rentrée, prof de religion/morale et être au moins bachelier (trois ans d'études). Il faut aussi détenir un titre pédagogique (instituteur, régent, gradué ou licencié) sauf si l'on est nommé. Le titre pédagogique ne sera exigé que des temporaires (prioritaires ou non). Et si un poste d'EPC est dévolu à un temporaire qui n'a pas de titre pédagogique, il aura jusqu'au 1^{er} septembre 2020 pour en décrocher un.

3 - Un prof formé dans une école normale/université publique a reçu une formation à la neutralité. Si un prof issu du réseau catholique veut donner l'EPC, il devra suivre cette formation (un cours d'une vingtaine d'heures, offert en promotion sociale) avant le 1^{er} octobre 2016. Cette date vaut pour l'EPC de primaire (pour l'EPC de secondaire, on a le temps). Octobre 2016 : le délai est court. Là, un peu de souplesse : si la formation n'a pas pu être suivie avant octobre, il suffira de prouver à son école qu'il y a eu inscription au cours avant l'échéance, même s'il sera suivi après. Notons que les profs formés dans le catholique ont depuis 2006 un cours de neutralité. Ces

jeunes seront dispensés de la formation en question.

Et après 2020 ?

Si le volet transitoire ne permet pas de trouver assez de profs pour l'EPC, les titres et fonctions prendront le relais. Qu'est-ce ? Un décret fixe pour chaque fonction les diplômes à détenir pour exercer celle-ci. L'EPC entrera dans ce système. Le travail reste à faire. Il s'agit de fixer les titres qui seront requis pour l'EPC (il s'agira sans doute de master en philo, régent en morale...). Celui qui n'a pas les titres requis devra décrocher un Certificat en didactique d'EPC, dont les modalités et le contenu restent à fixer.

Donner religion et EPC : oui mais pas dans la même école

Le scénario décrit ici est le fruit d'un compromis avec le PS. Il pourrait passer en gouvernement cette semaine avant d'être concerté avec les syndicats.

De ce que l'on sait, c'est le PS qui a exigé que le prof d'EPC ait (au moins) un bac et une formation à la neutralité. Il a aussi obtenu ceci : un même prof pourra enseigner religion et EPC mais pas dans la même implantation.

Le prof de religion catholique a souvent un titre pédagogique.

La formation à la neutralité étant courte, autant dire qu'il décrochera des heures d'EPC (quasi) aussi facilement que le prof de morale. ■

PIERRE BOUILLON

(1) L'EPC sera aussi offert dans le libre non confessionnel qui propose un cours de religion/morale.